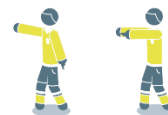




COMMISSION REGIONALE TOUS LES FOOTBALLS  
REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021  
VOLET ARBITRAGE FUTSAL



## Effectifs

Futsal R1 : 14 arbitres

Futsal R2 : 18 arbitres dont 3 féminines et 3 jeunes arbitres

A la demande de la Commission, ces listes seront communiquées aux CDA, pour aider à désigner dans les compétitions au sein des Districts.

La CDA de Côte d'Or organisera en octobre, avec l'aide de l'ETRA, une formation de 2 x 3 h (pour partie à distance et pour partie en gymnase) pour 7 arbitres seniors football, avec l'objectif de couvrir le championnat nouvellement créé.

Le même module sera appliqué à une dizaine de JAD en novembre.

A ce jour, tous les arbitres futsal du territoire de la Ligue sont aussi arbitres football, sauf un, qui officie au sein du district du Doubs Territoire de Belfort.

## Organisation

Les arbitres R1 sont désignés prioritairement en championnat R1.

Les arbitres R2 sont aussi susceptibles d'officier en championnat R1, mais en tant qu'arbitre n° 2.

Les arbitres de chaque groupe sont répartis en deux poules, observés deux fois et classés au rang. A la fin de la saison, le dernier de chaque poule R1 descend en R2 ; le meilleur de chaque poule R2 monte en R1.

La Ligue dispose d'une place de candidat fédéral par saison.

Parmi les observateurs de la CRA figure un éducateur formé à l'arbitrage, Jawad Belaïnoussi. Cela permet d'ouvrir le conseil et l'évaluation des arbitres à des compétences variées.

## Coupe nationale

Les clubs non spécifiques qualifiés pour la phase régionale se verront proposer une visioconférence après les tours préliminaires, entre le 15 et le 18 décembre 2021.

A cette occasion, ils seront informés des règles et interprétations du niveau supérieur, dont l'analyse FIFA des contacts et tacles réguliers.

## Lois du jeu

Les lois du futsal ont été alignées récemment sur celles du football en de nombreux points.

Ainsi, l'analyse des mains est désormais la même. Le critère principal qui définit une faute est la position du bras, clairement écarté du corps. Si un but est marqué immédiatement après qu'un joueur a récupéré le ballon en le touchant involontairement de la main ou du bras, le but doit être refusé, une faute cumulée comptabilisée et un coup franc direct accordé à l'équipe adverse.

Par contre, les critères de l'occasion nette de but restent spécifiques. Une faute commise alors que le gardien défend ses buts dans sa surface de réparation n'entrent pas dans la catégorie de l'occasion nette de but, et ne constitue pas un motif d'exclusion à ce titre.

Christophe ADAM

CTRA – Pôle *Tous les Footballs* de l'ETRA